

Note de caractérisation des Unités de recherche universitaires.

**Conseil d'administration du 27 septembre 2021**

**Délibération 2021/09/CA-083**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu le courrier du MESRI en date du 16 avril 2019 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les critères d'identification des structures de recherche relevant de la nouvelle appellation URU (Unité de recherche universitaire) conformément au document joint à la présente délibération.**



Toulouse, le 27 septembre 2021  
Le Président,

Jean-Marc BIROTO

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 33  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0

## Unité de recherche universitaire

### Contexte

Thématique émergente avec projet d'évolution vers une structure collaborative ou une umérisation

Thématique qui ne trouve pas de correspondance dans la structuration des organismes

### Caractérisation

- Une thématique commune principale qui se dégage
- Minimum 10 personnels permanents
- Minimum 2 HDR
- Ratio encadrement doctorants équilibré
- Adéquation objectifs/moyens et capacité à obtenir des ressources propres
- Perspective d'évolution à moyen terme

Une unité de recherche universitaire peut être mixte avec plusieurs tutelles académiques.

### Suivi

Projet scientifique validé en CR  
Lettre de mission au DU

Bilan à mi-parcours du CQ devant la CR impliquant perspectives d'évolution et de structuration :

- productions et activités de recherche
- rayonnement notamment au niveau international
- activités de valorisation
- actions de diffusion de la culture scientifique
- qualité de la gouvernance de l'unité
- implication dans la formation doctorale
- actions entreprises pour mettre en œuvre les recommandations du HCERES ou de la /des tutelle(s)

Un dialogue de gestion tous les deux ans

### Évaluation

Par l'HCERES. L'établissement garde la possibilité de retirer le label en cas de mauvaise évaluation.